

Vers une Eglise synodale
Cardinal Michael CZERNY
Etudes Mars 2021

Le pape François envisage la tenue d'un synode sur la « synodalité ». Cela s'inscrit dans une nouvelle conscience ecclésiale qui prend vraiment au sérieux le « sacerdoce commun des fidèles ». Tous les membres de l'Église doivent en devenir davantage coresponsables. Une attention particulière est accordée à la promotion humaine des pauvres et à la sauvegarde de la création.

Quand on applique le terme « synodalité » à l'Église, il ne s'agit pas de désigner un simple processus de prise de décision. Il ne s'agit pas simplement d'un processus collaboratif qui passe en revue les alternatives, fait des choix, distribue des responsabilités et met en œuvre des programmes. Il s'agit plutôt de manifester un trait fondamental de l'identité ecclésiale : sa dimension principale de communion, sa mission essentielle d'évangélisation, sous la conduite de l'Esprit saint.

En tant qu'événement de communion dont l'origine réside dans le mystère du Dieu Trinité, l'Église se manifeste et se réalise en se réunissant comme « peuple de Dieu » qui chemine ensemble. La synodalité est la forme où sa vocation originelle et sa mission intrinsèque s'historicisent : appeler tous les hommes de la Terre, de tout temps et de toute époque, à se rassembler, afin de les faire participer au salut et à la joie du Christ.

En diverses occasions, le pape François a souligné que la synodalité fonde, modèle et renforce aussi bien la vie de l'Église que le témoignage et le service qu'elle est appelée à rendre à la famille humaine : « Cheminer ensemble est *la voie constitutive* de l'Église ; *la qualité* qui nous permet d'interpréter la réalité avec les yeux et le cœur de Dieu ; *la condition* pour suivre le Seigneur Jésus et être serviteurs de la vie en ces temps blessés. Le souffle et le chemin synodaux révèlent ce que nous sommes et le dynamisme de communion qui anime nos décisions¹. »

La synodalité – « voie », « qualité », « condition » et « souffle » pour le vécu du croyant – est le *modus vivendi et operandi* grâce auquel l'Église dispose tous ses membres à la coresponsabilité, met en valeur les charismes et les ministères, et intensifie les liens d'amour fraternel.

Pour le pape, la réforme de l'Église advient « du dedans », c'est-à-dire en vertu d'un processus spirituel qui change les formes et rénove les structures. En puisant dans l'héritage de la mystique ignatienne, François souligne le lien intime qui unit l'expérience intérieure, le langage de la foi et la réforme des structures². Lancer des processus de conversion est donc une pratique de gouvernement radicale et l'unique garantie réelle pour que le cadre institutionnel de l'Église puisse entreprendre et poursuivre avec succès le chemin communautaire à la suite de Jésus (*sequela Christi*), à savoir, la synodalité. L'intuition est la suivante : non seulement l'Esprit veut que nous prenions de bonnes décisions mais, à travers le processus de synodalité, il nous assure aussi de son assistance pour atteindre cet objectif.

Dans les documents du concile Vatican II, nous ne trouvons pas de trace du terme « synodalité » et, bien que le mot en soi représente un néologisme et qu'il soit le fruit de la réflexion théologique postérieure, il traduit et résume cependant l'ecclésiologie exprimée par le Concile. L'Église des premiers siècles, en effet, avait coutume d'affronter les questions cruciales qu'elle rencontrait comme une communauté à l'écoute de l'Esprit.

Retrouver avant tout les exigences de l'enseignement conciliaire sur l'Église sera utile pour montrer que la synodalité représente un *ressourcement*, un retour aux sources, c'est-à-dire un retour à la modalité de gouvernement présente dans l'Église dès ses origines.

L'ecclésiologie de *Lumen Gentium*

Dans *Lumen Gentium* (LG), il est possible de trouver les présupposés théologiques qui sous-tendent la conceptualisation postconciliaire de la synodalité. L'Église universelle y est présentée comme « sacrement » (LG 1) et « peuple de Dieu » (LG 4), et ce retour aux catégories bibliques et patristiques a certainement contribué à surmonter le modèle qui représente l'Église comme *societas perfecta* (« société parfaite »). En ce sens, un des aspects les plus innovateurs de ce document est qu'il redécouvre la doctrine sur le « sacerdoce commun des fidèles » (LG 10) qui permet de comprendre de façon nouvelle l'importance des laïcs dans la vie de l'Église. Il affirme qu'en vertu du baptême, tous les membres de l'Église sont revêtus de la « dignité d'enfants de Dieu » et que leur participation active à la mission de l'Église doit être considérée comme indispensable et nécessaire. Grâce à ces affirmations, le Concile mettait définitivement fin à la coutume pluriséculaire qui avait conduit à établir une distinction entre une hiérarchie enseignante et un laïcat enseigné³. De nombreux laïcs se sentirent encouragés à réfléchir à leur vocation d'une manière entièrement nouvelle.

Auréolés de la dignité de la filiation, du don et de la responsabilité d'annoncer l'Évangile à tous, les laïcs sont appelés à participer au gouvernement de l'Église selon les tâches, les rôles et les modes qui leur sont propres. De fait, l'Esprit dispense sur eux des charismes et des grâces spéciales, « qui rendent apte et disponible pour assumer les diverses charges et offices utiles au renouvellement et au développement de l'Église » (LG 12). Il est précisé, en outre, qu'ils « ont la faculté et même parfois le devoir de manifester leur sentiment en ce qui concerne le bien de l'Église » (LG 37).

L'Esprit saint est principe d'unité, qui rassemble en un seul sujet dynamique tous les membres de l'Église, différents de par leur ministère, leur vocation et leur mission. De même que les grains de blé se fondent en un seul pain, l'eucharistie est « source et sommet » de la communauté croyante (cf. LG 11 ; *Sacrosanctum Concilium* [SC], n° 10). Dans l'action de l'Esprit qui vivifie l'Église à travers la grâce sacramentelle, en particulier, au moment de la célébration eucharistique, Vatican II désigne la réalité originelle et la source d'où jaillit le « nous » ecclésial. Deux autres précisions permettent de saisir la portée révolutionnaire de *Lumen Gentium* pour une compréhension conséquente de la synodalité comme « style » ecclésial, c'est-à-dire conforme à l'Église de Jésus Christ.

La première concerne le *sensus fidei* (« sens de la foi ») du peuple de Dieu (cf. LG 12), à savoir cet instinct⁴ surnaturel vis-à-vis de la vérité qui se manifeste dans la totalité des fidèles et qui leur permet de juger spontanément de l'authenticité d'une doctrine de foi et de converger dans l'adhésion à celle-ci ou dans son expression dans la pratique chrétienne⁵. Comme cette convergence (*consensus fidelium*, « consensus des fidèles ») constitue un critère indispensable de discernement pour la vie de l'Église, elle représente une ressource valide pour sa mission évangélisatrice.

La seconde précision concerne la *sacramentalité de l'épiscopat* (cf. LG 21). Le Concile enseigne que la plénitude du sacrement de l'ordre est conférée par la consécration épiscopale et que les offices de sanctification, d'enseignement et de gouvernement (unité de la *potestas sacra*) sont également conférés. Ces offices, de par leur nature, ne peuvent pas être exercés, sinon dans

la communion hiérarchique avec la tête et avec les membres du collège épiscopal. Par le caractère proprement collégial de l'ordre épiscopal, l'unité des évêques constitue une réalité universelle qui précède la *diaconie* des Églises prises individuellement (le fait que quelqu'un est constitué pasteur d'un diocèse particulier)⁶.

En outre, le pouvoir collégial suprême sur toute l'Église peut être exercé par les évêques, avec le pape, aussi bien sous la forme solennelle d'un concile œcuménique que dans des activités contextuelles et disséminées dans les diverses parties du monde.

Synodalité et collégialité dans l'Église

Une nouvelle conscience ecclésiale vis-à-vis de la nature sacramentelle de l'épiscopat et de la collégialité représente une condition fondamentale pour une herméneutique théologique de la synodalité. De fait, elle permet d'établir que le concept de « synodalité » est plus ample que celui de « collégialité » : tandis que la synodalité implique l'engagement et la participation de l'ensemble du peuple de Dieu à la vie et à la mission de l'Église, la collégialité renvoie à la forme spécifique selon laquelle elle se décline à travers l'exercice du ministère des évêques *cum et sub Petro*.

Le ministère épiscopal relie la dimension particulière, relative à la portion du peuple réunie dans une Église locale, à la dimension universelle, relative à l'exercice du ministère en communion avec les autres évêques et avec le pape. Donc toute manifestation effective de synodalité exige l'exercice du ministère collégial des évêques.

En développant les implications du rapport analogique entre mystère de la Trinité immanente et *forma ecclesiae*, proposées dans le prologue de *Lumen Gentium* (cf. LG 2-4), la théologie postconciliaire a mis en relief comment la syntaxe de l'amour trinitaire régulait la vie de l'Église. La relation dynamique entre le Père, le Fils et l'Esprit saint au sein de la Divine Trinité – *perichoresis* (en grec) ou *circuminessio* (en latin) – se reflète sur l'Église et est exprimée dans sa structure et sa vitalité, la disposant à expliciter son essence de communion à travers le « processus périchorétique » qui prend le nom de « synodalité ».

François emploie les termes de « synode » et de « synodalité » dans un sens très large, dans l'intention de traduire l'orthodoxie théologique dans une orthopraxie pastorale : le mot « synode » n'exprime pas exclusivement la structure ecclésiale qui se rapporte au gouvernement collégial, mais désigne la forme visible de la communion, le cheminement de la fraternité ecclésiale, à laquelle tous les baptisés participent et contribuent personnellement. Une Église qui, en tendant à l'universalité, entend protéger la diversité des identités culturelles, étant donné qu'elle les considère comme une richesse indispensable et incontournable, ne peut qu'adopter la synodalité comme trait d'union entre l'unité du corps et la pluralité des membres.

En adoptant la perspective ecclésiologique de Vatican II et en conformité avec l'enseignement de *Lumen Gentium*, le pape François affirme que « le chemin de la synodalité est justement celui que Dieu attend de l'Église du troisième millénaire⁷ ». Il souligne que la synodalité « nous offre le cadre d'interprétation le plus adapté pour comprendre le ministère hiérarchique lui-même » et il dessine l'image d'une Église qui – comme « une pyramide inversée » où le sommet se trouve au-dessous de la base – harmonise tous les sujets qui la composent : peuple de Dieu, Collège épiscopal, successeur de Pierre⁸.

Dans *Evangelii Gaudium* (EG), François a donné une nouvelle impulsion à la doctrine du *sensus fidei fidelium* (cf. EG 119), en soutenant que le chemin de la synodalité représente un présupposé indispensable pour donner à l'Église un nouvel élan missionnaire : tous les membres de l'Église sont des sujets actifs et des « disciples missionnaires » (EG 120). Les laïcs constituent l'immense majorité du peuple de Dieu et il y a beaucoup à apprendre de leur participation aux diverses expressions de la communauté ecclésiale : piété populaire, engagement dans la pastorale ordinaire, compétence dans le domaine de la culture et de la vie sociale en commun (cf. EG 126). Et si le statut et l'expérience de vie cléricale engendrent certains préjugés inconscients, nous devrions souhaiter qu'un laïcat dévoué, jouant le rôle d'un observateur attentif et aimant, puisse aider chacun à devenir conscient de ces préjugés. Nous devrions aussi nous rappeler les paroles par lesquelles saint John Henry Newman répondit à ceux qui l'interrogeaient sur le rôle des laïcs : « L'Église semblerait insensée sans eux⁹. » Il faut donc surmonter les obstacles que constituent le manque de formation et les effets délétères d'une mentalité cléricale qui risque de reléguer les fidèles laïcs à un rôle subalterne, pour accroître les espaces où ils puissent s'exprimer et mettre en commun la richesse de leur expérience de disciples du Seigneur (cf. EG 102).

La coresponsabilité du peuple de Dieu tout entier dans la mission de l'Église requiert de lancer des processus de consultation qui favorisent la participation et la présence des laïcs et qui fassent davantage entendre leur voix. Il ne s'agit pas d'instaurer une sorte de « parlementarisme laïc » – du moment que l'autorité du Collège épiscopal ne dépend pas d'une délégation exprimée par les fidèles à travers un processus électoral, mais elle se présente plutôt comme un charisme précis dont l'Esprit a doté le corps ecclésial –, mais d'utiliser pleinement les ressources et les structures dont l'Église dispose déjà.

Dans cette optique, le 18 septembre 2018, par la constitution apostolique *Episcopalis Communio* (EC), le Saint-Père a traduit en norme tous les passages qui caractérisent le cheminement d'une « Église constitutivement synodale ». La constitution apostolique marque un progrès par rapport à Vatican II : si nous devons reconnaître au Concile le mérite d'avoir remis en lumière les sujets ecclésiaux et leur nature ministérielle, ce document tente de traduire les argumentations théoriques en pratique ecclésiale. La clef de voûte est constituée par l'écoute : toute pratique synodale commence par « l'écoute du peuple de Dieu », elle se poursuit par « l'écoute des pères synodaux » et culmine dans l'écoute de l'évêque de Rome, appelé à se prononcer comme « pasteur universel de l'Église¹⁰ ».

Étant donné que la collégialité est au service de la synodalité, le pape affirme que « le Synode des évêques doit aussi devenir toujours plus un instrument privilégié d'écoute du peuple de Dieu... Bien qu'il soit, dans sa composition, conçu comme un organisme essentiellement épiscopal », il ne vit pas « séparé du reste des fidèles », « il est, en revanche, un instrument adéquat pour faire entendre le peuple de Dieu tout entier » (EC 6). Voilà pourquoi « même lors de la préparation des assemblées synodales, la consultation de toutes les Églises particulières reçoit une attention spéciale » (EC 7).

Cette consultation des fidèles doit être suivie du « discernement de la part des pasteurs » : attentifs au *sensus fidei* du peuple de Dieu, ils doivent savoir distinguer les indications de l'Esprit « des courants souvent changeants de l'opinion publique » (EC 7). C'est dans cette façon de procéder que doit consister le « discernement communautaire », pratique si chère au pape François, auquel il fait souvent allusion, puisant ainsi dans la spiritualité ignatienne : discerner communautairement, c'est prêter attention à la volonté de Dieu dans l'Histoire, dans la vie non pas d'une personne spécifique, mais de l'ensemble du peuple de Dieu. Bien que cela advienne

au niveau du cœur, de l'intériorité, sa matière première est toujours l'écho que la réalité renvoie dans l'espace intérieur. Il s'agit d'une attitude intérieure qui pousse à être toujours ouvert au dialogue, à la rencontre, à trouver Dieu où qu'il se fasse trouver et pas seulement dans des milieux prédéterminés, bien définis et circonscris (cf. EG 231-233).

La constitution *Episcopalis Communio* subdivise la pratique synodale en trois phases – préparation, discussion et mise en œuvre – et chaque synode réuni au cours de l'actuel pontificat – sur la famille (2014, 2015), sur les jeunes (2018) et sur l'Amazonie (2019) – a cherché à mettre toujours davantage en pratique ces indications. Comme l'a fait observer le Saint-Père lui-même, « les changements que j'ai effectués jusqu'à présent introduisent davantage de liberté et de dynamisme dans les synodes qui se tiennent tous les deux ou trois ans ici à Rome, ce qui donne plus de temps pour une discussion et une écoute honnêtes¹¹ ». Le pape François a choisi pour thème du prochain synode (octobre 2022) : « Pour une Église synodale : communion, participation et mission ».

L'option préférentielle pour les pauvres

L'option préférentielle pour les pauvres remonte aux prophètes et au chapitre 25 de l'évangile de Matthieu. Elle est exprimée en termes semblables dans les premiers mots de la constitution pastorale *Gaudium et Spes* (GS, 1965) : « Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, *des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent*, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ¹². » Elle devient un point crucial dans la réflexion qui parcourt le synode de 1971 sur la justice dans le monde et, par la suite, saint Jean Paul II et Benoît XVI l'intégrèrent dans l'enseignement social de l'Église. Le fait qu'elle constitue un trait distinctif de l'actuel pontificat ne doit pas être considéré comme une nouveauté, mais doit être attribué à la vigueur avec laquelle François a saisi à bras-le-corps ses implications pour l'annonce de l'Évangile. Il sera donc utile de regarder attentivement comment l'ecclésiologie de communion, la collégialité et la synodalité jouent un rôle essentiel pour sa réalisation concrète.

Pour François, l'option préférentielle pour les pauvres (cf. EG 48) suit la logique de l'incarnation du Verbe. Elle dérive de ce que la Parole, Jésus Christ, nous a enseigné, dans ses mots et dans ses gestes, en ce qui concerne les pauvres. En conséquence, l'Église doit reconnaître dans cette prédilection la prérogative fondamentale du service de la charité. Le pape précise qu'il s'agit d'une préférence non pas à caractère sociologique, mais de type spécifiquement théologique, car elle renvoie à l'action salvifique de Dieu : « Sans l'option préférentielle pour les plus pauvres, l'annonce de l'Évangile, qui demeure la première des charités, risque d'être incomprise ou de se noyer dans un flot de paroles auquel la société actuelle de la communication nous expose quotidiennement » (EG 199).

En outre, elle n'est pas l'expression d'une « bienveillance » naïve, qui se traduirait en certaines activités, ni une sorte de propension, sans constituer de fait une caractéristique essentielle de la vie de l'Église. En revanche, elle doit être reconnue comme faisant partie intégrante, non seulement des évangiles, mais aussi du processus de transformation ecclésiale voulu et entrepris par Vatican II. Les pères conciliaires, en effet, discernant dans l'histoire des plus petits et des laissés pour compte un « signe des temps », ont affirmé que l'Église était appelée à passer d'une pratique charitable sous forme d'assistance, où le pauvre est réduit à un pur « objet » de soins, à sa reconnaissance comme « membre » du peuple de Dieu et « sujet » de sa propre libération. Dans l'encyclique *Fratelli tutti* (FT), parmi toutes les situations de fragilité qui caractérisent le tissu social contemporain et auxquelles il est urgent d'apporter une réponse, le pape souligne

l'urgence des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ou, en d'autres termes, l'urgence de la « limite des frontières » (FT 129-132). Tous, dans l'Église et dans la société, sont appelés à « accueillir, protéger, promouvoir et intégrer » ceux qui, pour diverses raisons, sont contraints de quitter leur terre, en renonçant au « droit à ne pas émigrer » (FT 38 ; FT 129). Cela signifie passer d'une conception de la société où l'étranger est victime de discriminations à une compréhension de la coexistence sociale où la pleine citoyenneté est garantie à tous. Plus que « d'imposer d'en haut des programmes d'assistance » (FT 129), il s'agit d'offrir des possibilités d'intégration qui soient effectives et concrètes : délivrance de visas, couloirs humanitaires, accès aux services essentiels et à l'instruction, liberté religieuse (FT 130). Les mots de François ne font donc rien d'autre que de nous reporter à cette prise de conscience grâce à laquelle Vatican II saisit, dans la nécessité de privilégier les pauvres, un appel de l'Esprit saint à la conversion aussi bien des structures intra-ecclésiales que de la façon même de se rapporter à l'Évangile (cf. LG 8 ; GS 1). Accorder aux pauvres une place privilégiée parmi les membres du peuple de Dieu (cf. EG 187-196) ne veut pas dire seulement les reconnaître comme les destinataires privilégiés de l'évangélisation, mais comme ses sujets, comme ses agents actifs. De fait, l'exhortation *Evangelii Gaudium* encourage tous les baptisés à considérer la rencontre avec le pauvre comme une occasion favorable pour se laisser évangéliser par le Christ (cf. EG 12 ; EG 178). Ainsi s'estompent les contours entre évangélisateurs et évangélisés : « Nous devons tous accepter que les autres nous évangélisent constamment » (EG 121 ; EG 174). Les pauvres aussi sont des évangélisateurs car, en tant que membres du peuple de Dieu, ils ont beaucoup à donner et beaucoup à enseigner (cf. EG 48). Voilà pourquoi François, s'adressant aux représentants des mouvements populaires, n'a pas hésité à dire : « Vous êtes pour moi de véritables poètes sociaux qui, depuis les périphéries oubliées, apportent des solutions dignes aux problèmes les plus graves de ceux qui sont exclus¹³. »

L'encouragement adressé aux croyants, par lequel le pape les invitait à repartir des « périphéries » – non seulement géographiques, mais aussi existentielles¹⁴ –, revêt ainsi des formes et des expressions variées : cela signifie prêter attention aux injustices personnelles de ceux qui se trouvent dans des conditions désespérées (douleur, pauvreté et misère) ; cela signifie interioriser ce qui est indiqué en Matthieu 25 et dans la riche tradition des œuvres de miséricorde ; cela signifie s'approprier toute la richesse du thème traité lors du synode pour l'Amazonie : « Nouveaux chemins pour l'Église et pour une écologie intégrale », dont les deux éléments sont intrinsèquement interdépendants et liés.

C'est de la vocation de l'Église exprimée dans *Lumen Gentium* et de son cheminement synodal que jaillissent l'évangélisation, la promotion humaine sous toutes ses formes et le soin porté à notre maison commune. Et, quand cette nouvelle façon d'affronter les problèmes de la famille humaine (cf. EG 30) est assumée avec détermination, comme une question essentielle et nécessaire, alors l'Église est aidée à se décentraliser et poussée vers les périphéries. L'Église doit cheminer ensemble, en portant sur elle le poids de l'humain, en tendant l'oreille au cri des pauvres, en se réformant elle-même ainsi que son action, avant tout en écoutant la voix des humbles, les *anawim* des Écritures juives, qui furent au centre du ministère public de Jésus. Nous pouvons considérer tout cela comme une clef herméneutique qui renseigne et redéfinit la pratique synodale. Il devient donc nécessaire de « tout mettre en terme missionnaire » (EG 34) et adopter un modèle multidimensionnel d'unité ecclésiale et sociale (cf. EG 234-237) capable de refléter une nouvelle sensibilité intra-ecclésiale et œcuménique.

La réforme que François nous invite à réaliser fonctionne si elle est « vidée » de toute logique mondaine, c'est-à-dire aussi bien de l'« idéologie du changement » que de celle du « fixisme ». Le monde apprécie la capacité de faire des choses ou d'apporter des changements aux

institutions, toujours et partout. La réforme encourage chacun à discerner les temps et les possibilités offertes pour « se dépouiller », afin que la mission fasse mieux resplendir le Christ. Et, quand François adresse à « chaque chrétien » (EG 3) et à « chaque personne » (*Laudato sí* [LS], n° 3), où qu'ils soient nés et où qu'ils habitent (cf. FT 1), son appel à la responsabilité¹⁵ qui se résume dans le fait d'« avoir soin des plus fragiles » (EG 209-216), il n'adresse pas son attention uniquement aux personnes pauvres, mais aussi à la terre « pauvre ».

Devenir sensible au « cri des pauvres » nous place dans les conditions d'écouter le cri de « sœur Terre » (LS 1). François insiste sur la relation entre soin de l'environnement et attention aux pauvres (cf. LS 49), et il y revient avec davantage d'insistance encore dans l'exhortation post-synodale *Querida Amazonia* (QA 52), ainsi que dans la catéchèse « Guérir le monde » du mois d'août 2020¹⁶. Le lien entre les pauvres et l'environnement permet de mettre en évidence le fait que l'avenir de toute l'humanité est lié à celui de l'environnement ; par conséquent, protéger les intérêts des plus faibles coïncide avec la sauvegarde de la création. Comme le proclame *Laudato sí*, « tout est lié » (LS 16, 91, 117, 138 et 240).

Écouter le peuple de Dieu, écouter en lui le cri des pauvres laissés pour compte et celui de la Terre maltraitée, permet à l'Église d'éviter le danger de projeter sur la réalité un schéma préconçu. Cette erreur surviendrait si l'Église, dans son intention de réforme, poursuivait un projet idéal naissant de désirs, même bons, mais qui serait une expression d'autoréférentialité. S'il en était ainsi, on finirait par obéir à une autre idéologie, l'idéologie purement « mondaine » du changement. En revanche, quand l'Église accompagne les pauvres dans leur libération, ils l'aident à leur tour à se libérer de ces pièges dans lesquels sa composante institutionnelle peut toujours tomber.

Que faire pour que la synodalité grandisse ?

Le défi fondamental que pose le processus synodal à la vie de l'Église renvoie à une nouvelle compréhension de la « communion », conçue en termes d'« inclusivité » : impliquer toutes les composantes du peuple de Dieu, spécialement les pauvres, sous l'autorité de ceux que l'Esprit saint prépose à être pasteurs de l'Église, de telle sorte que tous puissent se sentir coresponsables dans la vie et dans la mission de l'Église.

Mais comment faire pour que la synodalité grandisse dans l'Église ? Il faut lancer des processus de conversion, c'est-à-dire de « discernement, purification et réforme » (EG 30), afin que tous puissent acquérir et intérioriser les principes d'une spiritualité ouverte à la communion « inclusive », plutôt qu'une spiritualité qui se limite à rechercher la perfection individuelle. Sans une réelle conversion de la façon de penser, de prier et d'agir, sans une *metanoia* effective qui implique un entraînement constant à l'accueil réciproque, les instruments externes de la communion – les structures ecclésiales synodales nées de l'événement conciliaire – pourraient se révéler insuffisants pour atteindre la fin pour laquelle ils ont été créés.

Le pape n'a pas d'idées préétablies à appliquer au réel, ni de plan idéologique de réformes « prêt-à-porter », mais il avance sur la base d'une expérience spirituelle et de prière qu'il partage peu à peu dans le dialogue, dans la consultation, dans la réponse concrète aux situations de vulnérabilité, de souffrance et d'injustice. Telle est, comme dirait saint Ignace, sa « façon de procéder ». François crée les conditions structurelles en vue d'un dialogue réel et ouvert. Il ne suit ni des optimisations institutionnelles préétablies, ni des stratégies définies autour d'une table et visant à obtenir de meilleurs résultats statistiques.

Il y a sans doute encore beaucoup de chemin à parcourir pour comprendre cette profonde réforme de notre existence institutionnelle comme disciples du Christ réunis dans l'Église. Plus encore, il y a à comprendre l'Église, *semper reformanda*, en relation aux temps – y compris la pandémie actuelle – où nous vivons, en essayant de mettre ensemble et de mettre en valeur l'Église locale, l'Église nationale, l'Église régionale et l'Église continentale, pour ne pas parler de la façon d'imaginer dans l'espérance le futur du christianisme. *Evangelii Gaudium* est adressée « aux membres de l'Église pour engager un processus de réforme missionnaire encore en cours » (EG 3). Cette réforme consiste dans la conversion synodale et missionnaire jamais achevée de chaque membre du peuple de Dieu et du peuple de Dieu dans son ensemble.

Dans sa vie synodale, l'Église s'offre elle-même, délibérément, comme diaconie visant à la promotion d'une vie économique, sociale, politique et culturelle marquée par la fraternité et par l'amitié sociale. L'engagement prioritaire, qui est le critère de toute action sociale du peuple de Dieu, est d'écouter le cri des pauvres et celui de la Terre (cf. LS 49), en rappelant avec urgence, dans la détermination des choix et des projets de la société, les principes fondamentaux de la doctrine sociale de l'Église : la dignité humaine inaliénable, la destination universelle des biens, la primauté de la solidarité, le dialogue tendant à la paix, le soin de la maison commune.

Les encouragements de François pour que « le Synode des évêques devienne toujours plus un instrument privilégié d'écoute du peuple de Dieu » (EC 6) sont à la fois prière et invocation : « Nous demandons tout d'abord à l'Esprit saint pour les pères synodaux, le don de l'écoute : écoute de Dieu jusqu'à entendre avec lui le cri du peuple ; écoute du peuple, jusqu'à y respirer la volonté à laquelle Dieu nous appelle¹⁷. »

Prions, dès lors, pour ceux qui exercent des responsabilités dans l'Église, pour ceux qui sont engagés dans la vie religieuse, dans le domaine de l'éducation catholique et dans d'autres services, pour qu'ils reçoivent les mêmes grâces : écouter, cheminer et servir.

NOTES :

1 François, *Discours d'introduction à l'ouverture des travaux de la 70^e assemblée générale de la Conférence épiscopale italienne*, 22 mai 2017, dans www.chiesacattolica.it (notre traduction).

2 Cf. Antonio Spadaro, « Il governo di Francesco. E? ancora attiva la spinta propulsiva del pontificato ? », *La Civiltà Cattolica*, 2020, III, pp. 350-364.

3 On peut aussi déduire cette intention des pères conciliaires à partir de l'ordre même selon lequel le traité est subdivisé : le chapitre qui porte sur « le peuple de Dieu » (chapitre 2) précède celui qui est consacré à « la constitution hiérarchique de l'Église » (chap. 3), de façon à clarifier que la hiérarchie ecclésiastique joue un rôle de service à l'égard de l'ensemble de l'Église et lui est finalisée. « Le tout est plus que la partie, et plus aussi que la simple somme de celles-ci » (*Evangelii Gaudium*, n° 235).

4 Le *sensus fidei* est comparé à un instinct, car il n'est pas d'abord le résultat d'une délibération rationnelle, mais il prend plutôt la forme d'une connaissance spontanée et naturelle, une sorte de perception (*aisthesis*).

5 « La collectivité des fidèles, ayant l'onction qui vient du Saint (cf. 1 Jean 2,20.27), ne peut se tromper dans la foi ; ce don particulier qu'elle possède, elle le manifeste moyennant le sens surnaturel de foi qui est celui du peuple tout entier lorsque, des évêques jusqu'aux derniers des laïcs, elle apporte aux vérités concernant la foi et les mœurs un consentement universel » (LG 12).

6 Le Concile précise que le Collège épiscopal n'a autorité que s'il est conçu comme uni au Pontife romain en tant que sujet de l'autorité suprême dans l'Église (cf. LG 22). L'affirmation

selon laquelle l'ordination épiscopale comporte en premier lieu une référence à l'Église universelle se retrouve également dans le Code de droit canonique de 1983 (chapitres 330-341). Selon certains experts, le Concile n'a pas assez clarifié la façon dont s'articule le rapport entre le collegium episcoporum et la communio ecclesiarum. Cf. Hervé Legrand, « Les évêques, les Églises locales et l'Église entière », Revue des sciences philosophiques et théologiques (RSPT), n° 85, Vrin, 2001, pp. 210 sq.

7 François, « Discours à l'occasion de la commémoration du 50^e anniversaire de l'institution du Synode des évêques », 17 octobre 2015, Actes du Siège apostolique (Acta Apostolicae Sedis ou AAS), n° 107, 2015, pp. 1140.

8 Ibidem.

9 J. H. Newman, On Consulting the Faithful in Matters of Doctrine, édition et introduction de John Coulson, Sheed & Ward, Londres, 1961, p. 41.

10 François, « Discours à l'occasion de la commémoration du 50^e anniversaire de l'institution du Synode des évêques », op. cit., p. 1140.

11 François, Un temps pour changer, Flammarion, 2021, p. 126.

12 Gaudium et Spes, n° 1 (l'italique est de notre fait).

13 François, Lettre aux mouvements populaires, 12 avril 2020, sur www.vatican.va

14 Se référant à l'enseignement de saint Jean Paul II, François décrit la pauvreté non seulement en termes matériels comme indigence, mais aussi en évoquant toute forme d'appauvrissement de la personne, en tant que limitation ou lésion de la dignité et des droits fondamentaux de l'être humain (cf. Jean Paul II, Sollicitudo rei socialis, 1987, n° 15).

15 L'intention de s'adresser à tous s'inscrit dans la continuité du choix du concile Vatican II qui « n'hésite pas à s'adresser maintenant, non plus aux seuls fils de l'Église et à tous ceux qui se réclament du Christ, mais à tous les hommes » (GS 2).

16 François, « Guérir le monde », catéchèses accessibles en ligne sur le site www.la-croix.com/Urbi-et-Orbi ; ouvrage à paraître chez Bayard.

17 François, Veillée de prière en préparation au synode sur la famille, 4 octobre 2014.